

Avis de marché Européen

Consultation : **Marché de maîtrise d'œuvre tenant à l'aménagement du secteur « arrière mairie / centralité basse »**

Description des lots

Votre consultation comporte **1 lot**

Lot 1 : LOT-0001

Procédure de passation

Description du lot

Type de marché : Services

Caractéristiques du lot

Nomenclature pour le produit principal d'un lot

Type de nomenclature : Vocabulaire commun pour les marchés publics

Nomenclature principale : Services d'architecture, d'ingénierie et de planification

Lieu d'exécution du lot

Région : Var

Pays : France

Durée estimée du lot ou du marché

Durée du marché ou du lot : 5

Modalités relatives à l'enchère électronique

Une enchère électronique sera-t-elle utilisée ? : non

Accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché ou le lot relève-t-il de l'accord sur les marchés publics (AMP) ? : oui

Financement européen

Le marché ou le lot est-il financé par des fonds de l'UE ? : Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Système de passation de marchés

Accord-cadre

Le marché ou le lot relève-t-il d'un accord-cadre ? Si oui, précisez : Pas d'accord-cadre

Système de passation de marchés dynamique

Le marché ou le lot relève-t-il d'un Système d'Acquisition Dynamique ? Si oui, précisez : Pas de système d'acquisition dynamique

Conditions de passation du marché

Critères de sélection des candidats

Document contenant les critères de sélection : Document de marché

Passation des marchés publics réservés

La participation est-elle réservée à des organisations spécifiques ? Si oui précisez : La participation n'est pas réservée.

Conditions relatives à l'exécution du marché

Informations relatives à la réservation de l'exécution du marché ou du lot

Le marché ou le lot doit-il être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés ? : Non

Facturation

Facturation électronique : Requête

Catalogue électronique

Utilisation d'un catalogue électronique : Non autorisée

Fonctionnalités numériques autorisées

La commande en ligne sera-t-elle autorisée ? : non

Le paiement en ligne sera-t-il autorisé ? : non

Informations sur la présentation

Date et heure limite de réception des offres et demandes d'information

Date limite de réception des offres : 2026-04-13+01:00

Heure limite de réception des offres : 12:00:00+01:00

Validité de l'offre

Durée de validité de l'offre : 90

Langue de soumission de l'offre

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Mode de présentation des offres

Présentation des offres par voie électronique : Requête

URL ou plateforme de remise des offres : <http://www.marches-securises.fr>

Accès au document de consultation

L'accès à certains documents de marché est restreint : Pas de restriction en matière d'accès aux documents

Recours**Informations relatives au recours**

Informations relatives aux délais de recours : #Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. #Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. #Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. #Recours pour excès de pouvoir : dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet (articles R.421-1 à R.421-3 du Code de Justice Administrative). #Référé suspension (art. L.521.1 du Cja) : pendant toute la procédure et jusqu'à la conclusion du contrat quand la décision litigieuse fait l'objet d'un recours pour excès de pouvoir et sous condition d'urgence. #Recours issu de la jurisprudence « Département du Tarn et Garonne » qui peut être exercé par tous les tiers justifiant d'un intérêt lésé par l'attribution d'un contrat administratif à condition d'apporter la preuve que les illégalités constatées sont particulièrement graves et qu'elles ont un rapport direct et certain avec le préjudice qu'ils invoquent (CE assemblée 4 avril 2014 : Département du Tarn et Garonne).

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation remplissant ce rôle : Tribunal administratif de Toulon